



L'expérimentation institutionnelle d'ABA en France : une sévère désillusion (I)

par Jean-Claude Maleval et Michel Grollier *

Vingt-huit structures expérimentales ont été créées en France (1) afin de mettre en œuvre la mesure 29 du Plan Autisme 2008-2010 : « Promouvoir une expérimentation encadrée et évaluée de nouveaux modèles d'accompagnement ». Ces vingt-huit institutions ont disposé pendant plusieurs années de moyens financiers et humains considérables dans le but d'établir, pour l'essentiel, la pertinence d'un seul nouveau modèle d'accompagnement des autistes : la méthode ABA (2).



Un certain privilège

Un tel privilège donné à cette technique devrait surprendre : elle est certes « recommandée » en 2013 par le 3^e Plan Autisme, mais « non validée scientifiquement », et sujette à de nombreuses critiques, notamment sur le plan éthique. Deux autres méthodes sont aussi « recommandées » (TEACCH et Denver), lesquelles, certes, ne sont pas plus « validées », mais chacun s'accorde à considérer qu'elles sont moins intrusives pour l'enfant

autiste. On sait qu'Autisme France, soutenu par un groupe parlementaire influent, a fait de la promotion de la méthode ABA un cheval de bataille de sa croisade contre la psychanalyse. La création de vingt-huit structures, toutes consacrées à l'expérimentation de l'ABA, donne la mesure de l'écho de leur lobbying auprès des pouvoirs publics. Le troisième Plan Autisme indique que ces institutions expérimentales ont été créées « à la demande des familles » (3), omettant de préciser qu'une telle demande vient exclusivement de certaines familles : uniquement de celles qui adhèrent aux thèses d'Autisme France, et non de celles qui œuvrent notamment dans le RAAPH à un « Rassemblement pour une approche des autismes humaniste et plurielle ».

Résultats attendus : 47% de réussite ?

Les résultats d'une expérimentation de la méthode ABA faite dans les meilleures conditions pendant une période d'environ cinq ans et dans vingt-huit établissements, portant sur 578 enfants autistes, prennent dans ce contexte une particulière importance. Vont-ils confirmer l'étonnante statistique obtenue lors de la première expérimentation de la méthode ABA par Lovaas et son équipe, à savoir le chiffre sans cesse avancé depuis 1987 de 47 % des enfants ayant « atteint un développement intellectuel normal et un fonctionnement éducatif normal, avec un **QI** normal et une fréquentation normale des écoles primaires publiques » (4) ? Les études postérieures furent nombreuses à mettre en doute la validité de ce résultat. Une recherche fouillée sur cette question, publiée en 2004, aux États-Unis, par V. Shea, conclut : « Il est temps pour les partisans de la méthode et les professionnels d'arrêter de citer le chiffre de 47 %, ainsi que les concepts tels que "développement normal", enfants "impossibles à distinguer des enfants de leur âge au développement normal", et le fait d'avoir été "guéris" de l'autisme. Les résultats rapportés de la recherche initiale ne sont pas en accord avec de telles interprétations : de plus, d'autres études, effectuées au cours des trois décennies qui se sont écoulées depuis le début de cette recherche, mettent systématiquement en évidence des taux de réussite (selon les critères de l'étude d'origine) qui sont significativement inférieurs à 47 % » (5). Une recherche plus récente, effectuée par V. Cruveiller, en 2012, confirme que « les réserves émises par V. Shea (2004) demeurent valides. Les données actuellement disponibles restent insuffisantes pour confirmer scientifiquement l'indication d'une prise en charge comportementale intensive chez les enfants avec autisme » (6). La Haute Autorité de Santé elle-même en 2013 considère qu'il n'existe qu'une « présomption » scientifique d'efficacité concernant la méthode ABA.



La question du surcoût

En février 2015, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) rend publique une « Évaluation nationale des structures expérimentales Autisme », réalisée par des organismes indépendants – les cabinets Cekoïa conseil et Planète Publique. Le rapport final constate que « les vingt-huit structures expérimentales se caractérisent par l'application de techniques psycho-éducatives de type comportementaliste ABA. Ces techniques impliquent des taux d'encadrement et une intensité d'accompagnement élevés qui eux-mêmes impliquent des coûts globalement plus élevés que pour des structures traditionnelles du secteur médico-social ». Une des principales questions auxquelles il est demandé aux évaluateurs de répondre est : « le surcoût du fonctionnement des structures expérimentales » permet-il l'obtention de meilleurs résultats pour le devenir des enfants autistes ? (7) Ce que le rapport d'étude reprend ainsi : « Un des objectifs de ces expérimentations est d'identifier si un accompagnement intensif (tant au niveau du nombre d'heures que du taux d'encadrement) peut permettre de réaliser des progrès plus rapidement que dans une structure classique. Ces progrès doivent permettre une sortie plus rapide du secteur médico-social vers le milieu ordinaire et *a minima* une amélioration des capacités des enfants, qui est logiquement favorable à un accompagnement futur allégé ».

Afin de respecter le taux d'encadrement, un professionnel pour un enfant, nécessaire à une bonne application de la méthode ABA, le surcoût s'avère en effet important : « 64 000€/an la place en moyenne contre 14 000€ pour les SESSAD (8) tous types de SESSAD confondus, 32 000€ pour les IME autisme sans places d'internat et 47 000€ pour les IME autisme avec ou sans places d'internat » (9). Grâce à ce financement généreux : « le taux d'encadrement par structure expérimentale, écrivent les rapporteurs, varie de 0,28 ETP à 2,36 ETP pour un enfant. En moyenne, le taux d'encadrement global (toutes catégories de personnel confondues) est de 1,29 ETP pour un enfant. À titre d'information, en 2012, au niveau national, pour les structures du secteur médico-social non expérimentales, le taux d'encadrement moyen était de 0,27 ETP pour un enfant au sein des SESSAD et de 0,76 ETP pour un enfant au sein des IME autismes » (10). Une des conditions majeures du fonctionnement de la méthode ABA est respectée puisque le taux d'encadrement par du personnel en situation directe d'accompagnement (toutes structures expérimentales confondues) est de 1,03 ETP (11) par enfant (12). L'autiste dans de telles structures est en permanence pris en charge par un professionnel. Le nombre d'heures d'accompagnement hebdomadaire moyen par enfant est de 26 heures.



Des conditions de travail conformes à la méthode ABA

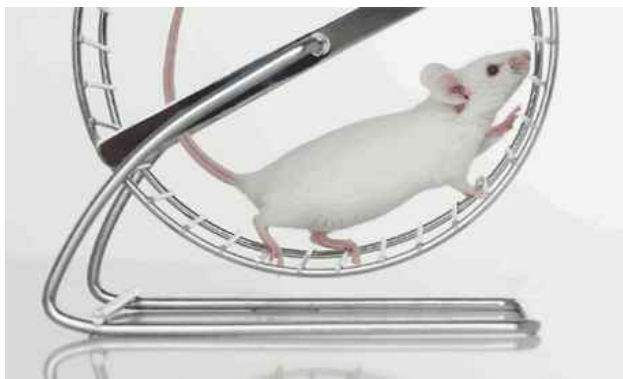
Les conditions de travail sont apparemment très favorables : un petit groupe d'autistes (16 en moyenne), des enfants jeunes (âge moyen : 8,5 ans), des profils variés, une coconstruction du projet avec des parents impliqués et des équipes, composées de professionnels et de parents, soudées par un même militantisme en faveur de la méthode

ABA. Le rapport constate en effet qu'« Un certain nombre d'associations gestionnaires et de structures affichent l'objectif de diffuser et de faire reconnaître les méthodes comportementales comme faisant partie de leurs priorités – voire l'ont inscrit dans leur projet d'établissement ou dans leur activité » (13). Il précise que « les professionnels (psychologues et éducateurs) maîtrisent essentiellement la méthode ABA, et les éducateurs sont parfois invités à « désapprendre » les autres approches d'accompagnement de l'autisme à leur arrivée dans la structure (en particulier les approches liées à la méthode psychanalytique). » (14).

Dans certaines institutions pilotes, ce militantisme a engendré quelques difficultés « pour recruter un psychiatre ou un pédopsychiatre qui accepte de réaliser des vacations au sein d'une structure qui applique des méthodes comportementales » (15). De manière générale les médecins y sont peu présents. Ce qui n'apparaît guère contrarier les intervenants. En revanche une préoccupation étonnante s'impose eu égard à la bonne qualité apparente des conditions de travail : « des problèmes de turn-over, à tous les niveaux hiérarchiques et particulièrement au niveau du personnel éducatif » (16). Pour ces derniers, observent les rapporteurs, le caractère exigeant de leur fonction peut s'expliquer par plusieurs facteurs, au premier rang desquels ils mettent, sans doute avec pertinence, « les méthodes d'accompagnement intensives » et « les tâches répétitives liées à la mise en œuvre des protocoles ABA » (17). Plusieurs structures ont dès lors fait le choix de ne pas recruter d'éducateurs spécialisés « pour les tâches d'exécution » mais des profils moins diplômés. Rappelons le constat de M. Dawson, une autiste canadienne de haut niveau : « les terribles souffrances des premières semaines d'ABA ne sont pas dues à l'extraction hors de nos supposés mondes privés. Il est plus plausible que les pleurs, les cris perçants, et les fuites soient ceux du soulèvement d'un enfant qui est forcé de manière répétitive à abandonner ses points forts » (18). Il est très probable que le turn-over des éducateurs résulte de la confrontation répétée aux souffrances de l'enfant suscitées par la rigidité des protocoles

La méthode ABA faisant l'impasse sur la vie psychique, pour ne vouloir connaître que les comportements, ne fait pas bon ménage avec des professionnels qualifiés : elle se satisfait de peu de médecins, de peu de pédopsychiatres, de peu d'éducateurs spécialisés et de psychologues ne connaissant qu'une seule méthode.

À suivre... La partie II paraîtra prochainement dans *Lacan Quotidien* ([inscrivez-vous](#) pour le recevoir)



* : Bien qu'ayant publié de nombreux articles sur l'autisme dans des revues scientifiques, les candidatures des deux auteurs de l'article n'ont pas été retenues pour participer à l'élaboration des recommandations de la Haute Autorité de Santé pour les autistes adultes. La volonté affichée d'ouverture aux diverses approches peut se mesurer à cette aune. De même, le RAAPH (Rassemblement pour une approche des autismes humaniste et plurielle) n'est toujours pas admis au Comité national de suivi du 3^e Plan Autisme, qui oriente la politique de l'autisme en France.

Pour plus d'informations: <http://blogs.mediapart.fr/blog/patrick-sadoun/251014/le-rassemblement-pour-une-approche-des-autismes-humaniste-et-plurielle->

- 1 : Ces créations prennent appui sur une circulaire du 5 janvier 2010 de la Direction Générale de l'Action Sociale
- 2 : ABA : Applied Behavior Analysis (Analyse appliquée du comportement), élaborée par Lovaas aux États-Unis dans les années 1980.
- 3 : 3^e Plan Autisme (2013-2017), p. 58, disponible sur : <http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan-autisme2013-2.pdf>
- 4 : Lovaas O.I., « Behavioral treatment and normal educational and intellectual functioning in young autistic children », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 1987, 55, (1), p. 3-9.
- 5 : Shea V., « A perspective on the research literature related to early intensive behavioral intervention (Lovaas) for young children with autism », in *Autism*, SAGE Publications and the National Autistic Society, vol 8 (4), 2004, p. 349-367 ; traduction française : « Shea V. Revue commentée des articles consacrés à la méthode ABA (EIBI : Early Intensive Behavioral Intervention) de Lovaas, appliquée aux jeunes enfants avec autisme », in *Psychiatrie de l'enfant*, LII, I, 2009, p. 296.
- 6 : Cruveiller V., « Les interventions comportementales intensives et précoces auprès des enfants avec autisme : une revue critique de la littérature récente », *Cahiers de Préaut*, 2012, 1, p. 107.
- 7 : Cekoïa Conseil et Planète publique, *Évaluation nationale des structures expérimentales Autisme*, CNSA, Rapport final, février 2015, p.7, [disponible ici](#)
- 8 : SESSAD Service d'éducation spéciale et de soins à domicile.
- 9 : Cekoïa Conseil et Planète publique, *op. cit.*, p. 78.
- 10 : *Ibid.*, p. 28.
- 11 : ETP : Equivalent Temps Plein.
- 12 : Cekoïa Conseil et Planète publique, *op. cit.*, p. 29.
- 13 : *Ibid.*, p. 45.
- 14 : *Ibid.*, p. 78.
- 15 : *Ibid.*, p. 13.
- 16 : *Ibid.*, p. 17.
- 17 : *Ibid.*, p. 59.
- 18 : Dawson M., « The misbehavior of behaviorists. Ethical challenges to the autism-ABA industry » [2004] disponible sur son site *No Autistics allowed* : http://www.sentex.net/~nexus23/naa_aba.html
